



Financé par
l'Union européenne

Programme Européen FEDER 2021-2027 Île de La Réunion



REGION REUNION
www.regionreunion.com



FICHE ACTION 1.1.5 Excellence de la recherche et de l'innovation- Empouvoirement des populations india- océaniques

| | |
|---|--|
| Direction FEDER | Recherche Innovation |
| Priorité | 1 : Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi |
| Objectif Stratégique | 1 : Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC |
| Objectif Spécifique | 1-1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe |
| Domaine d'intervention | 12 : Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche, l'enseignement supérieur et les centres de compétence publics, y compris la mise réseau (recherche industrielle, développement expérimental, études de faisabilité) |
| Intitulé de la fiche action | Excellence de la recherche et de l'innovation - Empouvoirement des populations india-océaniques |
| Date d'approbation des critères de sélection | 07 avril 2023 |
| Date de validation | |
| N° de version | V2 |

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

1. CONTEXTE

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;
- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques

- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant des freins au développement de la dynamique de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Aussi, afin de renforcer l'internationalisation de la recherche, le plan d'actions S3 dénommée S5 propose d'accroître l'attractivité du territoire pour développer les capacités de recherche et d'innovation, mesurées par le nombre de scientifiques et d'ingénieurs travaillant à La Réunion, d'amplifier les transferts de connaissances, de savoirs, de technologies pour éviter la duplication de l'effort de RDI et accentuer l'impact de ces activités sur le territoire et d'augmenter la reconnaissance internationale par une participation accrue au programme Horizon Europe, mesurée par la contribution obtenue par le territoire et enfin d'augmenter le nombre de solutions innovantes d'origine réunionnaise exploitées à l'international.

2. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION

Au cours des dernières décennies, le système régional de recherche a connu une croissance notable qui permet aujourd'hui à La Réunion de disposer d'une position de leadership parmi les territoires d'outre-mer. Toutefois, à l'échelle nationale, européenne et en comparaison aux autres régions ultrapériphériques, ce système demeure relativement petit et caractérisé par une forte fragmentation thématique et organisationnelle de l'effort de recherche.

Pour accélérer l'inscription de La Réunion sur la voie de la société de la connaissance, la priorité est donc d'accroître le nombre de chercheurs-es et les collaborations locales comme internationales, afin d'atteindre des masses critiques qui permettront de créer des avantages compétitifs dans les domaines d'excellence du territoire et de peser dans l'espace européen et mondial de la recherche.

Cette action a ainsi pour objectif d'accroître les capacités, l'excellence et la reconnaissance internationale de la recherche publique développée sur le territoire de La Réunion, dans le domaine d'intérêt majeur de la S3 dénommée S5 – l'empouvoirement des populations india-océaniques en lien particulier avec les problématiques de santé durable ou des sociétés créoles inclusives.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE :

En raison de son histoire, de sa situation géographique et de son organisation sociale, la population de La Réunion cumule de multiples vulnérabilités sociales (culturelles, éducatives, socio-économiques, spatiales...) et sanitaires (obésité, maladies métaboliques, risques infectieux, etc...) qui questionnent la viabilité du modèle de développement. Loin d'être circonscrits au territoire, ces défis affectent également de multiples groupes sociaux à travers la planète. Cette prévalence constitue une opportunité pour développer des connaissances sur la genèse, les dynamiques et les interactions entre ces vulnérabilités et des solutions innovantes qui concourent à résoudre ces problématiques et à renforcer, *in fine*, les capacités d'actions et le bien-être des populations. Au vu de ce constat, les projets devront contribuer aux axes de recherche définis dans les feuilles de route de la S3 dénommée S5 suivants :

- Santé durable des populations vulnérables
- Pour des sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et post- colonial

Santé durable des populations vulnérables

L'ambition est de poursuivre l'effort de structuration déjà initié afin de pouvoir proposer, à l'échelle internationale, un véritable modèle de santé durable pour les populations vulnérables en milieu insulaire tropical. Cette ambition se décline en trois axes principaux :

- Renforcer l'état sanitaire des populations vulnérables
- Lutter contre l'émergence d'épidémie via une stratégie intégrée « one-health »
- Développer des méthodes et outils de diagnostics, prédictions et thérapies innovantes.

Des sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et post-colonial

L'histoire de la Réunion est marquée par la diversité et l'hybridation des influences culturelles, mais s'est également construite sur de multiples hiérarchies de race, de classe, de genre et de culture. De fait La Réunion offre un territoire de recherche et d'innovation dynamique dans ce champ.

Tirant parti de la singularité historique et multiculturelle du territoire, l'ambition est de faire de La Réunion un centre de référence en matière de société(s) inclusive(s), capable de proposer des solutions diversifiées et adaptées aux situations de vulnérabilité et d'exporter ses solutions innovantes vers d'autres territoires rencontrant des défis similaires, et ce, en explorant notamment deux grandes orientations :

Caractériser finement les situations de vulnérabilité multiples et cumulées et analyser les processus historiques, culturels, discursifs, économiques, juridiques et sociaux qui expliquent leur formation et leurs dynamiques, dans l'objectif de contribuer au développement de savoirs aux frontières de la connaissance mondiale, sur les sociétés inclusives mais également sur les sociétés (post)coloniales.

Développer des interventions pensées pour apporter des réponses tangibles et co-construites aux situations d'insécurité et de vulnérabilité rencontrées.

Pour ce faire, le projet pourra s'appuyer essentiellement sur une recherche interventionniste organisée autour de 5 axes majeurs :

- Sociétés insulaires, postcoloniales et multiculturelles
- Education et formation
- Santé et intégrité
- Inégalités socio-économiques
- Cultures et identité.

4. BENEFICIAIRES :

- Établissements publics d'enseignement supérieur
- GIP, GIS
- Organismes de recherche publics
- Associations dont l'objet principal est la production de connaissances

5. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

Toute l'île

6. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet à la rubrique programme de recherche, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses éligibles :

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction (exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul)
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux actions (selon le barème interne de la structure s'il existe), à défaut le barème de la fonction publique
- Prestations externes nécessaires au bon déroulement du projet
- Achat d'équipements au prorata *temporis* de l'utilisation sur le projet si durée d'amortissement supérieur à 2 ans
- Frais de communication liés à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion
- Travaux et frais nécessaires à l'installation et à la mise en service d'un équipement
- Charges indirectes éligibles au taux forfaitaire de 15% des frais de personnels *directs éligibles*.

Dépenses non éligibles :

- TVA
- Amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
- Dépenses liées à l'immobilier (construction, acquisition, extension, réhabilitation des locaux)
- Matériels d'occasion
- Matériels reconditionnés
- Matériels roulants
- Equipements liés au renouvellement de biens amortis
- Frais juridiques liés à des contentieux ou rescrits
- Amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
- Abonnements/Location (dont espaces stockages numériques, ...)
- Frais de bouche liés à de l'événementiel
- Matériels et équipements de bureau
- Rémunération des personnels fonctionnaires, contractuels non recrutés spécifiquement pour le projet
- Matériel bureautique courant
- Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte, sauf dépenses de rémunération, y compris les indemnités de stage

Par ailleurs, le porteur de projet doit veiller à ne pas présenter des dépenses au réel déjà financées par un OCS.

7. INDICATEUR SPECIFIQUE DE REALISATION :

| | | | Indicateur | Unité de mesure | 2024 | 2029 |
|-----|--------|-------|---|-----------------|--------|---------|
| P01 | RSO1.1 | RCO08 | Valeur nominale des équipements pour la recherche | EUROS | 0,8 M€ | 18.44 M |

Indicateurs de résultat :

| | | | Indicateur | Unité de mesure | Année de référence | Valeur de référence | Valeur cible (2029) |
|-----|--------|-------|--|-----------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| P01 | RSO1.1 | RCR08 | Publications émanant de projets bénéficiant d'un soutien | Publications | 2024 | 0 | 204 |

8. CRITERES DE SELECTION DES FICHES ACTIONS

(Conformément à l'art 73 du Règ. Général)

Critères de sélection transversaux :

Les projets soutenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union Européenne et ceux du programme FEDER FSE+ 21-27 de la Réunion.

A ce titre :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.
- Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés
- Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. L'analyse DNSH du programme a au titre de ce type d'action et des méthodologies nationale et communautaire conclu a un impact globalement neutre au regard des 6 critères analysés.
- Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.
- Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.
- Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais ;
- Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées
- Afin d'inscrire l'île de la Réunion sur la voie de l'économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec les 4 priorités transversales et 9 thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3 dénommée S5) de La Réunion.

Critères de sélection spécifiques :

- Les demandeurs devront disposer dans leurs effectifs de personnels ayant les capacités pour développer le programme de recherche
- Les demandeurs ayant déjà menés à bien des opérations de même envergure seront privilégiés
- Les demandeurs devront présenter des projets de qualité avec une ambition scientifique affichée, ayant des impacts et retombées pour le territoire et ayant une organisation efficiente. Ces trois points seront appréciés de façon cumulative. Les projets soumis au programme Horizon Europe qui disposent du « label d'excellence » sont dispensés de l'évaluation de l'excellence, des impacts et de la qualité de mise en œuvre du projet
- Les projets contribuant à augmenter le nombre de chercheurs locaux travaillant, sur la thématique, d'au moins 10% seront privilégiés
- Seront favorisés les projets dont un laboratoire a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années.
- Les projets disposant du label d'excellence seront favorisés
- Seront privilégiés les programmes de recherche transférables et collaboratifs dans la perspective d'une économie plus innovante

Mode de sélection des opérations :

Appel à manifestation d'intérêt réguliers, basé sur une grille de notation (cf exemple Annexe 1).
Seuls les projets dont la note est supérieure ou égale à 12/20 au terme de l'instruction seront retenus.

9. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU DEMANDEUR :

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la liste des pièces du manuel de gestion 2021-2027 et devra comprendre :

- la lettre de demande et d'engagement du porteur confirmant la réalisation de l'opération dans les délais indiqués et de non-sollicitation d'autres financements publics sur l'opération que ceux figurant au plan de financement transmis ;
- le formulaire de demande type ;
- la décision de l'organe compétent du Maître d'Ouvrage approuvant le projet d'investissement et son plan de financement ;
- la note de présentation de l'opération ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier prévisionnel ;
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse visés supra ;
- toutes les pièces justificatives citées dans la grille de notation.
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse mentionnés dans la présente fiche ;
- grilles de marchés publics complétées (le cas échéant) ;

10. MODALITE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION :

| Type de sélection | Fil de l'eau | AMI | Appel à projet |
|------------------------|--------------|-----|----------------|
| <i>(case à cocher)</i> | | X | |

La sélection des opérations repose sur 2 volets

- 1) La vérification de l'éligibilité de la demande

L'analyse de l'éligibilité de la demande intègre deux volets :

- a) Eligibilité administrative :
 - Statut du demandeur conforme à la fiche action
 - Complétude du dossier de demande
 - Opérations présentant une durée de réalisation compatible avec le calendrier de mise en œuvre du PO 2021-2027.
 - b) Cohérence stratégique : Respect des critères transversaux du programme et réglementaires définis supra
- 2) L'évaluation de la demande

L'évaluation de la demande et l'éligibilité du dossier seront déterminées sur la base de la grille en annexe.

11. SPECIFICITES DE LA FICHE ACTION

Néant

12. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES :

| | | |
|--|---|-----|
| Régime d'aide : | X | Non |
| Préfinancement par le cofinanceur public : | X | Non |

- Taux de subvention UE au bénéficiaire : 85 % de FEDER
- Plafond éventuel des subventions publiques :
 - Concernant les frais de personnel, les salaires bruts chargés seront plafonnés à 80 000 € par an et par ETP
 - Les coûts d'étude (externalisée) seront plafonnés à 1000€ HT/jour/ personne
- Plan de financement de l'action :

| Dépenses éligibles | FEDER | CPN (Région) | Bénéficiaire |
|--------------------|-------|--------------|--------------|
| 100 % | 85 % | 15 % | -- |

13. INFORMATIONS PRATIQUES :

Lieu de dépôt des dossiers : par voie dématérialisée (portail régional des fonds européens FEDER – FSE +)

Où se renseigner ?

Direction FEDER Recherche Innovation
Annexe de l'Hôtel de Région (3ème étage)
Tél : 02.62.48.71.46

Site Internet : www.regionreunion.com

ANNEXE 1 : EXEMPLE DE GRILLE DE NOTATION POUR LES APPELS A MANIFESTATION D'INTERET

| Principes de sélection | | Notation | Pièce justificative requise |
|---|--|---|--|
| Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet | Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ? | - Bonne : 10 - Moyenne : 5 - Passable : 2 | Les délibérations de l'organe délibérant présentant : 1. Le budget de l'année N 2. Le plan de financement de l'opération |
| | Le demandeur a-t-il dans son effectif les capacités pour développer le programme de recherche | Non : 0* Oui : 5 | CV et argumentaire sur les personnels de la structure mobilisée directement sur le projet scientifique |
| | Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ? | Non : 0 Oui : 10 | Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans. Planning prévisionnel et calendrier exécutif. |
| Evaluation scientifique du projet ** | Qualité et ambition scientifique | 0 à 20 | Rapport expert extérieur |
| | Impacts et retombées du projet | 0 à 20 | Rapport expert extérieur |
| | Organisation et réalisation du projet | 0 à 20 | Rapport expert extérieur |
| Contribution du projet à augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique | Augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique de plus de 10% | Oui : 5 Non : 0 | Formulaire de demande (liste des chercheurs + recrutements prévus) |
| Excellence de la recherche et transversalité | L'un des laboratoires participant au projet a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années | Non : 0 Oui : 5 | Preuve de dépôt de dossier au titre d'Horizon Europe |
| | Le projet dispose du « label d'excellence » | Non : 0 Oui : 5 | Label |
| | Programme de recherche transférable et collaboratif dans la perspective d'une économie plus innovante | Non : 0 Oui : 5 | Formulaire de demande |

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

** si sur l'un des 3 critères note < 5 = éliminatoire

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.